

Déjà septembre !

Quel bel été nous avons eu! Un de ceux dont on se souviendra. Et encore une fois, septembre semble arriver trop vite...

Sur le plan syndical, on commence avec une assemblée générale spéciale multi séances dans la semaine du 13 septembre. Un seul sujet à l'ordre du jour, mais non le moindre: les ententes de principe concernant notre convention collective. Ces ententes vous seront présentées lors de la tournée et elles seront soumises au vote. Ce sera le temps pour chacun-e de donner son opinion, de poser des questions et de se prononcer sur le tout: pour ou contre ?

Les médias ont beaucoup parlé de nos négociations alors que les pourparlers étaient dans une impasse à la mi-juin. Les conclusions du 25 juin dernier ont alors paru surprenantes pour certains secteurs, dont le nôtre.

Le contenu des ententes de principe se trouvant sur notre site internet (www.sttcjm.ca) depuis quelque temps, plusieurs personnes ont eu l'occasion d'en prendre connaissance et les discussions sur le sujet sont déjà amorcées. « Pourquoi y a-t-il tant de comités? », « Y a-t-il des pertes pour nous? », « Pourquoi nos représentants syndicaux ont-ils accepté ces offres? », « Je le savais que ça finirait comme ça ... », « Quels sont nos gains dans ces offres? », etc.

Pour ceux et celles qui les ont lues, admettons entre nous que ce ne sont pas les ententes du siècle! Bien que les médias aient fait allusion à une « satisfaction mutuelle » des parties, on doit lire entre les lignes que de grandes concessions ont dû être faites pour en arriver à ces ententes de principe avant l'arrêt des travaux parlementaires pour l'été et la fin de la période de médiation.

Que serait-il arrivé si tant de concessions n'avaient pas été faites?

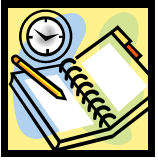
On peut spéculer longtemps. Une chose est certaine: ces ententes sont un bon reflet de la situation actuelle au Québec sur les plans politique et économique. Suite au « crash » qui a ébranlé le monde des affaires ...ainsi que notre caisse de dépôt et de placements, le gouvernement cherche à faire des économies pour revenir à l'équilibre financier. Il refuse, entre autre, d'investir davantage dans le secteur de la santé et des services sociaux, malgré les besoins. Il veut faire payer de plus en plus l'utilisateur des services publics en santé. Il aurait bien aimé permettre les conditions facilitant l'entrée des services privés à l'intérieur des services publics, s'imaginant pouvoir faire des économies alors que la preuve est faite que c'est l'inverse qui se produit. Les infirmières pourraient nous en parler longtemps! Les compagnies privées touchées par la possibilité d'intégrer notre réseau sont aux aguets pour la moindre opportunité de s'introduire là où elles le pourront. Elles jouent la grande séduction avec les élus et ceux-ci y voient une solution à la dette publique... et parfois plus.

Pendant ce temps, les médias et la population en général semblent rassurés que nous soyons arrivés à une entente de principe.

De notre côté, en tant que travailleurs et travailleuses dans les services publics, nous avons le devoir de protéger les conditions de travail acquises au fil des années et même de les améliorer. Nous devons nous assurer que ces conditions de travail permettront d'offrir des services de qualité, d'attirer suffisamment de nouveaux employés-es dans le réseau et de les conserver.

Tenant compte de toute cette conjoncture, vous aurez à vous prononcer lors de l'assemblée générale spéciale de septembre et il est très important que vous preniez le temps de le faire. Surveillez l'avis de convocation qui sera diffusé sous peu pour connaître l'horaire détaillé de la tournée. **Il s'agit de vos conditions de travail, nos conditions de travail, pour les cinq prochaines années!...**

Céline Lagacé, v.p. information.



Dates importantes pour les salariées-es de la liste de rappel: 7-8-9 septembre

Les 7-8 et 9 septembre, les membres TPO de la liste de rappel seront invités à se présenter à DSM afin de pouvoir choisir une assignation selon leurs disponibilités. Avant ces dates, une certaine préparation est nécessaire.

Tout d'abord, en cas de doute, vérifiez avec la liste de rappel si vos disponibilités sont bien conformes. Ensuite, si vous évaluez être en mesure d'ajouter un type de clientèle à vos disponibilités, validez le tout avec votre conseiller-cadre. Faites vos recherches à l'avance pour connaître les différents sites, leur localisation et leur fonctionnement, afin de cibler vos intérêts; l'agenda du CJM est un excellent outil. Enfin, si vous ne pouvez pas être présent-e au moment où vous êtes convoqué-e, assurez-vous de prévoir une modalité pour être accessible à cet instant.

N'oubliez pas que lorsque vous prenez une assignation, c'est presque un contrat de mariage : il y a des pénalités lorsque l'on veut s'en séparer. Mais il y a encore beaucoup de mariages heureux!

Comme vous le savez, plusieurs règles circonscrivent les assignations. Entre autres, afin d'avoir accès à un remplacement de 30 jours de calendrier et plus, vous devez être disponible dès le début. Sachez cependant que si vous êtes absent-e pour la 1^{ère} journée pour un motif prévu dans la convention et que vous pouvez l'occuper la deuxième journée, vous pouvez prendre cette assignation. De plus, s'il reste moins de 30 jours à votre assignation en cours, vous êtes reconnu-e disponible pour les remplacements de plus de 4 mois.

Les 7-8 et 9 septembre, je serai présente afin de vous aider à faire vos choix avec tous les outils de la convention. Et vous pouvez toujours me contacter par téléphone au 514-858-4868.



Syndicalement vôtre,

Céline Pageau, Votre VP Liste de rappel.

Des petites nouvelles sur les futures ententes

Quelques mots sur des projets d'ententes entre les parties patronale et syndicale qui sont sur le point de vous être présentées dans le cadre d'une assemblée générale vers la fin d'octobre, afin d'obtenir votre approbation.

Plusieurs d'entre vous ont entendu parler d'une possibilité d'avoir un horaire de type 10-9 pour concilier travail-famille-vie personnelle. Or, un **projet pilote**, s'actualisant sur une période d'une année, s'adressera à quelques équipes de différentes directions afin d'évaluer la faisabilité d'une nouvelle forme de l'organisation du travail tout en maintenant la qualité des services qui sont offerts.

Dans un autre registre, une entente de principe sur l'attribution de la fonction et les responsabilités de l'adjoint clinique est intervenue récemment. Celle-ci vise principalement à baliser de manière objective le rôle de l'adjoint clinique auprès de ses collègues au sein des différentes équipes de services externes.

Lors de la présentation de ces ententes, il sera fort apprécié de recevoir vos commentaires et vos perceptions car vous aurez à vous prononcer sur celles-ci.

Andrée Boudreault,

V.P. psychosociale et professionnelle par interim.

514-385-7879.

La "redéfinition" du rôle d'agent d'intervention!



* par Claude Guilbault, agent d'intervention.

Depuis quelques années, les directions qui se succèdent ont un but commun, soit de redéfinir le rôle de l'agent d'intervention. Quelques décisions ont été prises jusqu'à maintenant dont les fondements restent nébuleux. Ex : demander aux agents de manger aux tables avec les unités, occasionnant la perte de la vue d'ensemble dans un lieu qui peut abriter jusqu'à 70 jeunes ainsi que les éducateurs et les employés de cuisine. Ceci, après que la direction JC ait changé l'horaire du gymnase pour leurs unités afin d'éviter d'avoir trop de jeunes qui se croisent dans les corridors (de 12 à 20 jeunes). Cette décision fait suite à une situation qui a dégénéré en bataille où un agent fut blessé et n'est jamais revenu au travail.

Lors d'une rencontre officielle suite au changement de direction de la gestion du site ainsi que la gestion de la Relance, à CDP, on nous apprend que nous aurons la formation cognitivo-comportementale afin de développer notre rôle para clinique. Il est, de plus, précisé que notre rôle est appelé à changer particulièrement en lien avec le fait que le nombre d'interventions a diminué suite aux fermetures et déménagements de cinq unités PJ.

Mes collègues et moi ne sommes pas en accord avec cet énoncé, ce qui m'a poussé à aller vérifier notre impression. Avec le logiciel "gestion des usagers" de la Relance, j'ai relevé les données sur plus de 48 mois. Il est à noter que l'entrée en vigueur des modifications de la loi de la protection de la jeunesse en novembre 2007 ("portes débarrées", entre autres) amène une recrudescence des fugues, ce qui devrait diminuer le nombre d'interventions puisque le bassin de jeunes est encore plus petit. Toutefois, pour l'année 2007 le nombre de retraits à la Relance est de 1628. En 2008, il passe à 1898 et en 2009 nous effectuons 2269 interventions. Le résultat de cette première analyse démontre une augmentation de 39% des interventions conduisant à un retrait hors service donc à la Relance, malgré une diminution du nombre de jeunes présents sur le site. Ce tableau ne comptabilise pas les interventions de support tel que le raccompagnement d'un jeune du gymnase à l'unité, de la cafétéria à l'unité, du scolaire à l'unité, ainsi que le support préventif pour les interventions faites à l'unité, ou encore le support lors des fouilles de chambres dans les unités.

Si le souhait de la Direction est de redéfinir notre rôle, il serait impératif de le faire en tenant compte de la charge de travail réelle, au quotidien.

Nous croyons qu'il est important de prioriser les formations telles que: manipulation physique, utilisation du bouclier, utilisation du panneau d'incendie, formation avec les pompiers (tel que stipulé dans le «protocole incendie» de la Relance) et utilisation des caméras ainsi que du système vidéo informatisé. Après avoir complété ces formations qui vont nous permettre de bien remplir nos fonctions pour assurer la sécurité des jeunes et de tout le personnel, nous n'avons aucune objection à participer à toutes formations visant à perfectionner notre rôle para clinique.

En ce qui a trait à la fiabilité des résultats, j'ai vérifié 773 entrées (retraits à la Relance), qui sont le total des entrées des mois d'avril 2007, 2008, 2009 et 2010. Aucune des entrées n'est sortie 2 fois, aucun dédoublement. Il y a eu 12 erreurs sur le nom du jeune retiré; nous devons alors fermer l'entrée puis en ouvrir une autre. Ex: un appel pour retirer le jeune de la chambre # 7, nous arrivons à l'unité, l'éducateur nous dit que ce n'est pas le jeune de la # 7, mais celui de la chambre # 6. Ce qui représente 1,6% d'erreur.

En avril 2007 il y a eu 124 retraits à la Relance et en avril 2010 il y en a eu 255, une augmentation de 106%. Paradoxalement il y avait une moyenne quotidienne de 135 jeunes en présence en avril 2007 par rapport à une moyenne de 107 jeunes en avril 2010. Si nous appliquons une règle de trois, le nombre de retraits devrait être de 98 et non de 255.

Nous croyons que ces chiffres justifient nos demandes de formation afin de répondre au rôle premier d'un agent, soit d'assurer la sécurité de tous et chacun.

Le rôle premier d'un agent d'intervention est d'assurer la sécurité de tous !

La bulle verte!

Par Janik Rousseau, v.p. réadaptation.

Nous avons tous déjà entendu parler de problèmes de sites d'enfouissement de nos déchets. Il est clair que nous produisons beaucoup trop de déchets et que les sites suffisent de moins en moins à nos besoins grandissants. Nous pouvons y faire quelque chose. Oui, nous pouvons ne plus jeter nos matières recyclables ! Je ne parle pas ici de papier et de plastique.

Avez-vous déjà entendu parler des six écocentres de Montréal? L'écocentre est un centre de récupération des matières qui permet aux citoyens de l'agglomération montréalaise de se débarrasser de leurs matières recyclables, résidus domestiques dangereux (RDD), matériaux de construction et autres objets réutilisables au moment qui leur convient.

La majorité des matières qui y sont apportées sont valorisées par le [R]éemploi, le [R]ecyclage, le compostage ou autre forme de [V]alorisation appropriée, permettant ainsi de réduire considérablement la masse des déchets destinés à l'enfouissement.

Fait intéressant à savoir (pour nos jeunes, entre autres), il y a

aussi à l'écocentre un entrepôt où des biens réutilisables sont récupérés, tel que des meubles, des appareils électroménagers, des petits appareils électriques, des articles de sport et des vêtements. Tous ces objets sont revendus sur place.

Pour de plus amples renseignements, surtout ne vous gênez pas pour téléphoner à l'écocentre le plus près de chez vous:

- Écocentre de l'Acadie - 1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest 514-872-1376
- Écocentre de Saint-Michel - 2475, rue de Regrattiers 514-872-3267
- Écocentre de La Petite-Patrie - 1100, rue des carrières 514-872-7706
- Écocentre de Côte-des-Neiges : 6925, chemin de la Côte-des-Neiges 514-872-3517
- Écocentre d'Eadie : 1868, rue Cabot 514-872-8359
- Écocentre de Rivière-des-Prairies: 11400, rue Léopold-Christin 514-868-4277.

STTCJM CSN

BUREAU SYNDICAL:
9335 ST-HUBERT, MTL
H2M 1Y7

Permanence syndicale: (514) 850-2396
Télécopieur: (514) 385-7228
Courriel: csn@sttcjm.ca
Site Web: www.sttcjm.ca

Présidente: 385-2899
Secrétaire: 858-3908
V.-P. à l'information: 858-3930
Trésorière: 385-2862
V.-P. Réadaptation: 858-3910
V.-P. Psychosocial & prof.: 385-7879
V.-P. Technique: 858-4885
V.-P. Santé-Sécurité: 385-2885
V.-P. Liste de rappel: 858-4868
V.-P. Litiges: 850-2396

Production: Céline Lagacé, v.p. information, STTCJM.

*** Les opinions exprimées par les membres dans ce journal ne représentent pas nécessairement celles de l'exécutif.**



23 septembre 2010 : journée multiculturelle à la CSN

La CSN organise une journée multiculturelle le 23 septembre prochain avec ateliers, musique et repas. Si vous êtes intéressés-es à y participer, contactez Louis-Carlo Cantave, au 514-858-4885.

Parlons convention !

Par Benoit Bergeron, v.p. aux litiges et Claude Smith, agent aux griefs.

Quand un membre de notre famille vient de décéder, on ne file pas pour consulter notre convention collective. On sait que celle-ci prévoit des congés lors du décès d'un parent; mais encore?

L'art. 25.01 de la convention nationale prévoit 5 jours **civils** (de calendrier) de congé à l'occasion du décès de son conjoint, d'un enfant à charge ou de son enfant mineur dont on n'a pas la charge. On a droit à 3 jours civils s'il s'agit du décès de père, mère, frère, sœur, enfants (à l'exception de ceux prévus précédemment), beau-père, belle-mère, bru ou gendre. Un jour civil de congé est accordé lors du décès de belle-sœur, beau-frère, grands-parents ou de petits-enfants.

Enfin, une journée additionnelle est prévue si les funérailles ont lieu à 240 kilomètres et plus du lieu de notre résidence.

csn@sttcjm.ca